

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu habituel des délibérations le 15 juillet 2011, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no: 2
Denis Tremblay	cons. au poste no: 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Est absent de la présente assemblée

Sylvain Gauthier **cons. au poste no: 5**

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par madame Berthe Bélanger, maire.

Mot de bienvenue de la maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

- 1.1 Procès-verbaux
 - 1.1.1 Procès-verbal du 10 juin 2011
- 1.2 Communication
 - 1.2.1 Correspondance
- 1.3 Affaires juridiques
 - 1.3.1 Vente pour taxes dossier Klassnitz
 - 1.3.2 Avis cadastral matricule 3418-85-0546
- 1.4 Règlements municipaux
 - 1.4.1 Projet de règlement Dérogation mineure

2. Ressources Financières

- 2.1 Rapport des dépenses
- 2.2 Salaire pompiers
 - 2.2.1 Salaire pompiers juin 2011
- 2.3 Transfert de budget
 - 2.3.1 Transfert de budget #1
 - 2.3.2 Transfert de budget #2
- 2.4 Remboursement analyse d'eau

3. Ressources Humaines

- 3.1 Candidat poste de pompier volontaire
- 3.2 Demande responsable entretien paysager
 - 3.2.1 Coût réparation remorque 2010
 - 3.2.2 Réparation remorque
 - 3.2.3 Achat d'une remorque
 - 3.2.4 Ajout d'heures

317-07-2011

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Gestion des déchets – Régie des Trois-Lacs
 - 4.1.1 Procès-verbal du 25 mai 2011
 - 4.1.2 Procès-verbal du 2 juin 2011
 - 4.1.3 Procès-verbal du 7 juin 2011
 - 4.1.4 Procès-verbal du 13 juin 2011
- 4.2 Fond développement Sportif pour patinoire

5. Sécurité publique

- 5.1 Service incendie
 - 5.1.1 Transfert de postes
 - 5.1.2 Plan d'action
 - 5.1.3 Déplacement directeur incendie

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Stationnement du Centre culturel et communautaire
- 6.2 Priorités 2011 – Servitude chemin du Colibri
- 6.3 Chemin Marie-Rose

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Dérogation mineure - PIIA
 - 7.1.1 Demande du 1942, chemin du Lac-Quenouille
 - 7.1.2 Demande du 2013, chemin du Lac-Quenouille
 - 7.1.3 Demande du 110, chemin du Lac-de-l'Orignal
 - 7.1.4 Demande du 2110-64, chemin du Lac-Quenouille
 - 7.1.5 Demande du 2110-65, chemin du Lac-Quenouille
- 7.2 Carrières – Sablières
- 7.3 Projet de résolution demande en zone agricole
- 7.4 Plage chemin Laurin
- 7.5 Inscription niveau 2 Recy-Québec
- 7.6 Gestion des cours d'eau
- 7.7 Sentier motoneige

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports et loisirs
- 8.2 Sentiers pédestres – Laurentides en forme
- 8.3 Familles et aînés
 - 8.3.1 Recommandation du comité
- 8.4 Environnement
 - 8.4.1 Suivi du comité
- 8.5 Culture
- 8.6 Embellissement
 - 8.6.1 Concours décorations de Noël
- 8.7 Bibliothèque
 - 8.7.1 Achat étagère à livres
 - 8.7.2 Embauche personnel bibliothèque
 - 8.7.3 Transfert de budget
- 8.8 Tournois de golf MRC
- 8.9 Activité La Ronde
- 8.10 Modification du calendrier d'activités

Période de questions

Levée de l'Assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 10 juin 2011

318-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2011 avec les modifications suivantes:

À la résolution numéro 286-06-2011 modifier le texte "La répartition des dépenses doit être répartie entre les municipalités de" par "Les dépenses doivent être réparties entre les municipalités de".

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui financier camp des jeunes SQ

319-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de verser un montant de 200 \$ pour le camp d'été «La Ripousse» de St-Faustin-Lac-Carré-Lac-Supérieur, au nom du Club Richelieu, collaborateur de la Sûreté du Québec et de la MRC des Laurentides pour ce projet.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Remboursement frais de camp de jour

320-07-2011

CONSIDÉRANT le manque de place disponible pour les deux premières semaines du camp de jour, à l'égard de Madame Marie-Josée Denis pour l'inscription de ses enfants au camp de jour.

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Josée Denis a inscrit ses enfants par Internet, sans payer les frais d'inscriptions au début du camp, puisque l'exigence du paiement à l'inscription n'était pas clairement exprimée dans les documents de promotion du camp de jour.

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de rembourser madame Marie-Josée Denis le surplus pour les frais d'inscription au camp de jour de Sainte-Agathe-des-Monts pour un montant de 110 \$.

ADOPTÉE

1.3 Affaires juridiques

1.3.1 Ventre pour taxes dossier Klassnitz

Cette rubrique est reportée

ADOPTÉE

1.3.2 Avis cadastral matricule 3418-85-0546

321-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Me Pagé, notaire, afin de procéder à la préparation d'un avis de cadastre du terrain acquis par vente par shérif publiée sous le numéro 18 137 018.

Madame Berthe Bélanger, mairesse, est autorisée à signer l'avis de cadastre.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE

15 juillet 2011

1.4 Règlement municipaux

1.4.1 Projet de règlement 423-11

Avis de motion

L'avis de motion est déposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, qu'un projet de règlement sera soumis lors d'une prochaine assemblée afin de régler les dérogations mineures à certaines dispositions de règlements de zonage et de lotissement;

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Les membres du conseil ayant déjà reçu le projet de ce règlement.

ADOPTÉE

2. Ressources Financières

2.1 Rapport des dépenses

322-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'émission des chèques n°3425 à n°3451 à l'exception du chèque n°3545, pour un montant total de 240 462.46 \$.

ADOPTÉE

2.2 Salaire pompier

2.2.1 Salaire pompiers juin 2011

323-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport d'intervention pour un montant de 1 432.50 \$.

ADOPTÉE

2.3 Transfert de budget

2.3.1 Transfert de budget #1

324-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de budget #1 pour un montant de 9 877 \$.

ADOPTÉE

2.3.2 Transfert de budget #2

325-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de budget #2 pour un montant de 4 642 \$.

ADOPTÉE

2.4 Remboursement analyse d'eau

326-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de rembourser l'Association APPEL du Rocher pour un

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

montant de 170 \$ ainsi qu'un montant de 144 \$ à l'Association des propriétaires du Lac-Joseph pour le paiement du réseau de surveillance des lacs.

ADOPTÉE

3. Ressources Humaines
3.1 Candidat poste de pompier volontaire

327-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de monsieur Hugo Desroches-Bélair au poste de pompier. Une formation sera dispensée selon la politique adoptée.

ADOPTÉE

3.2 Demande responsable entretien paysager
3.2.1 Coût réparation remorque 2010

328-07-2011

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Lattela utilise sa remorque personnelle pour l'entretien paysager de la municipalité;

CONSIDÉRANT les dommages subis à sa remorque lors de l'exécution de son travail en 2010;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de rembourser les frais de réparation de la remorque de 2010 pour un montant de 387 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

3.2.2 Réparation remorque

329-07-2011

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Lattela utilise sa remorque personnelle pour l'entretien paysager de la municipalité;

CONSIDÉRANT les dommages subits à sa remorque lors de l'exécution de son travail pour l'année en cours;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité que les travaux sur la remorque soient effectués par la municipalité.

ADOPTÉE

3.2.3 Achat d'une remorque

330-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'une remorque qui servira à l'entretien paysager de la municipalité pour un montant de 949.99 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

3.2.4 Ajout d'heure

331-07-2011

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'octroyer 100 heures supplémentaires au taux horaire de 15 \$ de l'heure à madame Geneviève Latella pour l'entretien paysager.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Gestion des déchets – Régie des Trois-Lacs

4.1.1 Procès-verbal du 25 mai 2011

332-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 25 mai 2011 de la Régie des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

4.1.2 Procès-verbal du 2 juin 2011

333-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 2 juin 2011 de la Régie des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

4.1.3 Procès-verbal du 7 juin 2011

334-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 7 juin 2011 de la Régie des Trois-Lacs

ADOPTÉE

4.1.4 Procès-verbal du 13 juin 2011

335-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 13 juin 2011 de la Régie des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

4.2 Fonds développement sportif pour patinoire

336-07-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre la construction d'un chalet et d'un abri pour la patinoire située dans le noyau villageois, afin que les citoyens usagés aient accès à un endroit pour se changer, et ainsi profiter des activités de la Municipalité de Val-des-Lacs;

La Municipalité de Val-des-Lacs, s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

La Municipalité de Val-des-Lacs, désigne monsieur Sylvain Michaudville, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique
5.1 Service incendie
5.1.1 Transfert de poste

337-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'acheter deux cuves pour le lavage, ainsi qu'une laveuse pour le Service incendie.

ADOPTÉE

5.1.2 Plan d'action

338-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de s'informer de la présence de tous les pompiers lors de la planification des présences durant les interventions.

ADOPTÉE

5.1.3 Déplacement du directeur du service incendie

339-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de rembourser les frais de déplacement du directeur du Service incendie lors de l'inspection du camion citerne en construction pour un montant total de 692 \$.

ADOPTÉE

6. Réseau routier, transport
6.1 Stationnement Centre culturel et communautaire

340-07-2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro 269-06-2011 permettant le transfert de budget de 6 000 \$ afin de compléter l'aménagement paysager du Centre culturel et communautaire;

Il est proposé par monsieur Pierre Cantin, conseiller, et résolu à l'unanimité de terminer l'embellissement de l'îlot comprenant la sculpture, située dans le stationnement du Centre culturel et communautaire et de faire l'achat d'un support à bicyclette, modèle CP-7 au coût de 360 \$ taxes et transport non inclus.

ADOPTÉE

6.2 Priorités 2011 – Servitude chemin du Colibri

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

341-07-2011

COMPTE TENU de l'impossibilité de faire demi-tour pour les véhicules des départements de la Voirie et des Incendies à l'extrémité du chemin du Colibri;

CONSIDÉRANT que monsieur Ronald Paluzzi consent à octroyé une servitude de passage à l'extrémité du Chemin du Colibri;

COMPTE TENU du plan préparé par monsieur Jean Godon, Arpenteur-géomètre en date du 13 octobre 2010, dossier: 10095, Minute: 18953;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de mandater Me Sylvie Plourde, Notaire, afin de préparer un acte de servitude entre la Municipalité de Val-des-Lacs et Monsieur Ronald Paluzzi pour permettre aux véhicules de faire demi-tour à l'extrémité du chemin du Colibri;

Que les frais soient assumés par la Municipalité de Val-des-Lacs;

Que madame Berthe Bélanger, Mairesse, et monsieur Sylvain Michaudville, Directeur général, soient autorisés à signer tous les documents relativement à cette résolution.

ADOPTÉE

6.3 Chemin Marie-Rose

342-07-2011

COMPTE TENU de l'autorisation de tous les propriétaires de permettre à la Municipalité de Val-des-Lacs de tenter de faire des travaux sur le chemin Marie-Rose, afin de permettre aux véhicules de collecte des ordures et du recyclage de circuler sur le chemin.

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'obtenir l'autorisation de monsieur Marcotte pour aménager le chemin par la municipalité;

D'aviser que les travaux seront effectués d'ici la mi-août sur émission d'une facture de 375\$ par propriétaire, sans attendre l'encaissement pour débiter les travaux.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Dérogation mineure - PIIA

7.1.1 Demande du 1942, chemin du Lac-Quenouille

343-07-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'aménagement d'une ouverture de 18 m sur la rive alors que l'article 133 du règlement 367-02 prescrit que lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, la coupe nécessaire à l'aménagement d'une ou plusieurs

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

ouvertures dont leur largeur combinée n'excède pas 5 mètres est permise;

CONSIDÉRANT QUE l'article 133 du règlement 367-02 prescrit que lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, la coupe nécessaire à l'aménagement d'une ou plusieurs ouvertures dont leur largeur combinée n'excède pas 5 mètres est permise;

CONSIDÉRANT QUE de permettre l'aménagement d'une ouverture de 18 mètres sur la rive constitue une réduction majeure par rapport aux normes applicables, puisque le frontage du terrain face au lac est de 14.60 mètres et qu'après discussion avec le propriétaire, il demandait une ouverture approximative de 12 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande n'aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire compte tenu que cette norme est applicable à l'ensemble des propriétés riveraines;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

Un remboursement des frais de dérogation sera effectué.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande du 2013, chemin du Lac-Quenouille

344-07-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la coupe de gazon sur la rive à 5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux et permettre la construction d'une terrasse sur la rive à 4 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux avec un taux d'implantation au sol de 24 %;

CONSIDÉRANT QUE l'article 133 du règlement 367-02 prescrit que lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, la coupe nécessaire à l'aménagement d'une ou plusieurs ouvertures dont leur largeur combinée n'excède pas 5 mètres est permise. Ce règlement interdit toutes constructions, tous les ouvrages ou tous les travaux sur la rive, mis à part quelques travaux qui font exception, et dont la construction d'une terrasse ne fait pas partie. L'article 40 du règlement 367-02

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

prescrit que toute implantation d'un bâtiment, d'une affectation au sol, d'une structure ou de tout autre aménagement doit satisfaire aux exigences générales du règlement et à celles de la grille des spécifications intitulée USAGES ET NORMES PAR ZONE pour la zone d'application et que dans la zone d'application, où se situe le 2013, chemin du Lac-Quenouille, le taux maximum d'implantation au sol est de 20 %;

CONSIDÉRANT QUE de permettre la construction d'une terrasse à 4 mètres de la ligne des hautes eaux constitue une réduction majeure par rapport aux normes applicables étant donnée que la coupe de gazon est en majorité interdite sur la rive pour l'ensemble des terrains riverains;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande n'aurait pour effet de créer un préjudice sérieux aux propriétaires compte tenu que cette norme est applicable à l'ensemble des propriétés riveraines;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

Que l'on rembourse les frais administratifs de la dérogation mineure.

ADOPTÉE

7.1.3 Demande du 110, chemin du Lac-de-l'Original

345-07-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande ait été déposée au mois de juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est à l'effet de la construction d'une terrasse à 16.26 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 133.3.1 du règlement 367-08-04 prescrit qu'aucune nouvelle construction, ou agrandissement, n'est autorisé dans une bande de protection de 20 mètres, calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, mais qu'un agrandissement ou une construction attenante à un bâtiment existant peut être autorisé dans cette bande à condition que l'agrandissement ou la construction n'empiète pas d'avantage sur la bande de protection et à condition que l'agrandissement ou la construction n'empiète pas sur la rive;

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

CONSIDÉRANT QUE de permettre la construction d'une terrasse à 16.26 m de la ligne des hautes eaux constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables, étant donné qu'un bâtiment existant se situe à 18.70 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux et qu'une galerie de 5 pieds de largeur était présente dans le passé ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures 376-03;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la terrasse a été en majeure partie complétée sans faire l'objet d'un permis de construction;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT les représentations de monsieur Jean-Claude Sigouin lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a commencé à construire sans permis;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité que la demande soit prise en délibérée.

ADOPTÉE

7.1.4 Demande du 2110-64, chemin du Lac-Quenouille

346-07-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment principal au 2110-64, chemin du Lac-Quenouille;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

ADOPTÉE

7.1.5 Demande du 2110-65, chemin du Lac-Quenouille

347-07-2011

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée au mois de juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un bâtiment principal au 2110-65, chemin du Lac-Quenouille;

CONSIDÉRANT QUE le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Nostalgia 408-07;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.2 Carrières - Sablières

348-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater la compagnie Aircam.ca pour effectuer des photos aériennes des deux sablières du territoire de Val-des-Lacs afin de permettre l'évaluation du tonnage de sable pour un coût de 375 \$ taxes en sus.

Il est convenu de garder les mêmes points GPS pour la prochaine prise de photo.

ADOPTÉE

7.3 Projet résolution demande en zone agricole

349-07-2011

CONSIDÉRANT l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), qui permet aux MRC de soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles peuvent être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2010, la MRC des Laurentides a déposé auprès de la CPTAQ une demande à portée collective en zone agricole en vertu de l'article 59 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT QUE des négociations se sont tenues entre les représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) –

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

Outaouais-Laurentides, les représentants élus de la MRC des Laurentides et la CPTAQ, le 26 novembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE suite à la validation par le service de la planification du territoire de la MRC des Laurentides, cette orientation préliminaire de la CPTAQ reflète bien les résultats de ces négociations;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre sa décision finale, la CPTAQ requiert une résolution d'acceptation de cette orientation préliminaire de la MRC des Laurentides, ainsi que de chacune des municipalités visées par la demande à portée collective de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité de d'accepter l'orientation préliminaire de la CPTAQ (dossier 370030), à l'égard de la demande à portée collective de la MRC des Laurentides, telle que formulée.

ADOPTÉE

7.4 Plage chemin Laurin

350-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande à Maître Rino Soucy, avocat, pour l'obtention d'un estimé d'honoraire pour:

Les recours à amorcer contre les utilisateurs du passage à bateaux sur l'accès du chemin Laurin;

Confirmer les droits d'accès à la plage accordés par le Ministère du Développement Durable et de l'Environnement concernant l'usage de la propriété;

Déterminer les droits de propriétés sur le chemin Laurin.

ADOPTÉE

7.5 Inscription niveau 2 Recy-Québec

351-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'inscrire la Municipalité de Val-des-Lacs au niveau 2 du programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉE

7.6 Gestion des cours d'eau

Cette rubrique est reportée

7.7 Sentier motoneige

352-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le projet des circuits de motoneiges, secteur

SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011

Laurentides/Labelle-St-Donat, fichier C-404 préparé par J.F. Arbique/M.Skelling en date du 4 mai 2011, tant qu'une distance de 50 mètres sépare les sentiers de motoneiges et les pistes de ski de fonds.

ADOPTÉE

8. Service à la collectivité
8.1 Sports et loisirs

Aucun sujet sous cette rubrique

8.2 Sentier pédestre – Laurentides en forme

Aucun sujet sous cette rubrique

8.3 Familles et aînés
8.3.1 Recommandation du comité

Cette rubrique est reportée

8.4 Environnement
8.4.1 Suivi du comité

Aucun sujet sous cette rubrique

8.5 Culture

Cette rubrique est reportée

8.6 Embellissement
8.6.1 Concours décorations de Noël

Cette rubrique est reportée

8.7 Bibliothèque
8.7.1 Achat étagère à livre

353-07-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une étagère à livre pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

8.7.2 Embauche personnel bibliothèque

354-07-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de trouver une personne au taux horaire de 10 \$, pour assurer l'ouverture de la Bibliothèque municipale.

**SÉANCE ORDINAIRE
15 juillet 2011**

ADOPTÉE

8.7.3 Transfert de budget

355-07-2011

Il est proposé par madame Lise Tremblay, conseillère, et résolu à l'unanimité de transférer un montant de 500 \$ pour l'achat de volumes du poste d'abonnement du Réseau BIBLIO des Laurentides.

ADOPTÉE

8.8 Tournois de golf MRC

356-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'inscrire madame Bélanger, mairesse, au souper du tournois de golf de la MRC des Laurentides au coût de 55 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8.9 Activité La Ronde

357-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'annuler l'activité La Ronde prévue le 13 juillet 2011.

ADOPTÉE

8.10 Révision du calendrier des activités estivales 2011

358-07-2011

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, monsieur Marc-André Gendron, émet sa dissidence, et résolu à la majorité de modifier le calendrier d'activités estivales en retirant l'activité prévue le 13 juillet 2011, ainsi que l'activité prévue le 23 juillet 2011 puisque cette dernière sera intégrée aux Journées de la culture.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

359-07-2011

Il est proposé par monsieur Marc-André Gendron, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 21 h.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses

SÉANCE ORDINAIRE

15 juillet 2011

autorisées dans ce procès-verbal.

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général